

Grandes réformes et petits arrangements dans les campagnes vietnamiennes

*Christophe Gironde**

Introduction

Le Vietnam est engagé depuis la fin des années 1970 dans un processus dit de transition vers l'économie de marché, une orientation nouvelle à laquelle le régime socialiste a dû se résoudre face aux dysfonctionnements accrus du système d'économie administrée dans les années qui suivirent la réunification (1975) du pays, qui se traduisirent notamment par une grave crise des disponibilités alimentaires [Beresford, 1988 ; Vo Nhan Tri, 1990 ; Nguyễn Duc Nhuận, 1992]. Pour l'agriculture, on se réfère d'ordinaire à quelques textes-cadres pour désigner ce processus : la Directive 100 du Parti Communiste Vietnamien (PCV) de 1981 qui autorisa les coopératives à allouer des terres aux paysans ; la Résolution 10 du PCV de 1988 qui réhabilita l'exploitation familiale comme unité de base de la production agricole en remplacement des coopératives ; et la Loi Foncière de 1993 qui octroie aux foyers des droits d'usage des terres agricoles de longue durée. On se réfère de même, pour désigner le système précédant, socialiste, aux textes par lesquels avaient été établis les coopératives à la fin des années 1950 puis le projet de l'agriculture de grande production socialiste (AGPS). Or, on sait aujourd'hui que les modèles collectivistes ont comporté bien des failles [Selden, 1994]. L'expérience vietnamienne n'échappe pas à la règle : lancée sur des bases fragiles [Kerkvliert, 1998], la collectivisation dans le Nord buta sur maintes résistances [Yvon, 1994] ; bon nombre de coopératives n'existaient que « sur le papier » [Fforde, 1989].

La question se pose alors de savoir dans quelle mesure la transition dans les campagnes relève des principes et de la mise en œuvre des réformes institutionnelles promulguées à Hanoi ; et s'il est approprié de parler d'économie de marché à propos de la réorganisation des activités productives. Cet article se propose d'apporter des éléments de réponse à partir d'une étude menée entre 1996 et 1999 dans le delta du Fleuve Rouge auprès d'un échantillon de 250 foyers dans trois communes des actuels districts de Khoai Châu et Van Giang (province de Hung

* Économiste, chargé de cours, Institut de Hautes Études Internationales et du Développement, Genève, Case Postale 136 – 1211 Genève 21 – Suisse – christophe.gironde@graduateinstitute.ch.

Yên) [Gironde, 2001]. À une quarantaine de kilomètres au sud-est de Hanoi, cette zone de la plaine inter-fluviale se caractérise par la prépondérance des activités agricoles, qui procuraient les deux tiers du revenu des foyers en 1996, une diversification particulièrement prononcée des cultures [Fontenelle et al., 2001], et le développement des activités de service et de commerce, sur place et en dehors des villages.

L'analyse des transformations des systèmes d'activités productives au cours des années 1980 et 1990 montre que les grandes réformes ne s'appliquent pas à tous les foyers de Minh Châu, Tân Dân et Binh Minh au même moment, ni dans la même mesure. Ces différences renvoient, essentiellement, à l'état des relations que chacun – individu, foyer, famille, lignage – entretient avec les décideurs, relations dont I. Thireau et Hua Linshan [2002] ont montré l'importance dans le développement des petits commerces en Chine. La transition débute dans les villages, à l'initiative des populations et des pouvoirs locaux qui s'arrangent pour l'accès aux ressources et leur mise en valeur. La prise en compte de ces arrangements permet alors d'apporter un autre éclairage sur la différenciation sociale qui accompagne la transition, et notamment la redistribution des terres qui ne fut pas aussi égalitaire que l'indiquent les principes de la Loi Foncière de 1993.

Des arrangements systémiques

Dans la seconde moitié des années 1970, les dysfonctionnements de l'organisation collective et planifiée de la production agricole s'accroissent. Alors même que le régime proclame le renforcement de la collectivisation avec le projet d'édification des districts en complexe agro-industriels (1976), l'activité économique s'organise autrement.

Les arrangements avant les réformes

De la planification à la livraison des récoltes, les arrangements concernent toutes les composantes du système : les brigades de production agricole, les coopératives de service, les compagnies étatiques. Différentes modalités d'organisation du travail agricole se développent en alternative aux brigades de production *doi san xuat* : à Tân Dân, des superficies sont cultivées par les familles en 1^{re} saison, puis « rendues » à la coopérative pour la riziculture en saison des pluies ; d'autres superficies sont cultivées toute l'année par les familles. L'extension de la taille des coopératives ne permet donc pas le renforcement de l'organisation et le contrôle du travail ; elle aboutit plutôt par une répartition des activités. La coopérative de Tân Dân cherche à maintenir un contrôle sur les productions stratégiques : le riz, et le jute en raison des engagements d'exportation vers l'ex-Union Soviétique. Les autres cultures (maïs, arachide, légumes, manioc) sont laissées aux foyers. Il en est de même pour l'élevage : l'engraissement des porcs est transféré aux familles tandis que la coopérative conserve la gestion du cheptel de truies. Les arrangements s'étendent aux brigades spécialisées et aux coopératives de service. La garde des buffles de la brigade des labours est confiée à des familles. Des coopératives louent

ou octroient des licences d'utilisation de leurs équipements à des particuliers qui effectuent, à leur compte, le décorticage ou le transport fluvial.

La planification, officiellement levée avec la Résolution 10 de 1988, est également l'objet de subtils arrangements, qui impliquent parfois plusieurs coopératives. Il en est ainsi, dès 1982, à Binh Minh : le jute est remplacé par des plantes médicinales, qui sont d'un meilleur rapport monétaire, vendues à des ateliers privés de transformation et à des compagnies étatiques. Le développement de ces cultures n'est pas marginal puisque les producteurs de Binh Minh se rendaient dans les montagnes du Nord pour s'approvisionner en semences. Les autorités communales tolèrent ces cultures à condition que le plan de production de jute établi par le district soit réalisé. À cette fin, les paysans de Binh Minh allaient acheter du jute dans les communes voisines, aux producteurs de Tân Dân entre autres. Pour ces derniers, encore astreints à la culture du jute (quota à livrer à la coopérative), il était plus intéressant de vendre leur surplus aux acheteurs de Binh Minh plutôt qu'à leur coopérative.

S'ils ne sont pas conformes au modèle, ces arrangements de l'organisation du travail, pour l'utilisation du capital et la planification, doivent être distingués des activités illégales souvent évoquées à propos des failles de l'AGPS. Ils constituent, au côté des deux secteurs, coopératif et privé [Beresford, 1985], un troisième secteur, que l'on peut qualifier de secteur contractuel, puisqu'il implique les directions des coopératives. S'il n'est pas possible de chiffrer les parts respectives des trois secteurs, ce dernier est essentiel dans la mesure où, en raison de ses meilleurs résultats économiques, il suscite les réformes institutionnelles. Ces arrangements, qui consistent en des transferts contrôlés de responsabilités des coopératives aux paysans, sont l'essence même des grandes réformes à venir.

L'application inégale des réformes

Les réformes ne s'appliquent pas uniformément aux foyers. À Minh Châu, ils doivent faire valoir leur « capacité », en l'occurrence leur capacité à payer l'impôt pour bénéficier des contrats de production qui se multiplient après la promulgation de la Directive n° 100 de 1981. Aussi, certains foyers ne reçoivent qu'avec décalage des terres en contrat, après s'être acquittés de divers dus à la coopérative. Pour les mêmes raisons, des foyers reçoivent une superficie inférieure à celle qui correspond au nombre de personnes que compte le foyer. Des restrictions de même nature prévalent à Tân Dân, et ce jusqu'aux distributions de terre de 1989 qui sont censées se faire en application de la Résolution 10. À l'inverse, des foyers reçoivent des superficies supérieures à ce qui correspond à leur composition¹. Les témoignages recueillis à Tân Dân indiquent que les plus « capables » des travailleurs ont pu recevoir jusqu'à 3,5 sao, la capacité traduisant surtout le capital de relations auprès des autorités. Il en va de même pour la re-classification des membres des brigades

1. Soit, à Tân Dân, 2 sao par adulte ou « travailleur principal » et 1 sao par « travailleur secondaire », âgé de moins de 18 ans ou de plus de 55 ans. 1 sao = 360 m².

de production qui s'opère avec le système des contrats. Les membres des brigades de production sont désormais rémunérés en point-travail équivalant paddy pour l'exécution du contrat, plus, en cas de dépassement du quota de production fixé, en gardant pour eux le surplus de produit. Jusqu'alors, à chaque tâche correspondait un certain nombre de points-travail ; désormais, pour un même travail, la rémunération varie, selon des critères d'état de santé et de niveau de connaissances établis par les responsables de la coopérative, dans un rapport de 1 à 1,4 (pour les « travailleurs de 1^{re} catégorie »).

Par ailleurs, si les textes établissent le système du contrat de production, ils n'en fixent pas pour autant les termes, qui sont fixés par les coopératives. Il en est ainsi du contrat expérimenté en 1981 par la coopérative de Minh Châu, par lequel les foyers peuvent se voir allouer 4 sao de rizière, contre la livraison de 2 porcs par an. Seule une minorité de foyers, suffisamment nantis en termes de capacité de financement et de connaissance des fournisseurs d'intrants pouvait réaliser ce contrat. Les foyers ordinaires manquaient d'engrais pour les rizières, et n'avaient pas non plus la capacité de financer les avances nécessaires à l'entretien et l'engraissement des porcs. Ce contrat fut d'ailleurs rapidement abandonné.

Réformes et récupération

La marge de manœuvre des pouvoirs locaux dans l'application des réformes est connue [Lê Cao Doan, 1995], et notamment en matière foncière [Grossheim, 1998]. Elle est d'autant plus grande lorsque les textes ne stipulent pas les modalités d'allocation des ressources comme c'est le cas pour la liquidation (de ce qui reste) des coopératives.

Conséquences des mesures de transfert de responsabilité des activités productives aux foyers, les activités des coopératives diminuent. Des personnes récupèrent ce qui reste du capital productif, une machine, parfois un moteur seulement, des outils, une truie, et jusqu'aux matériaux de construction de bâtiments qui sont démontés. Les bénéficiaires expliquent avoir simplement « pris ce qui n'était plus utilisé », des biens parfois achetés, avec paiements échelonnés et sans intérêt, des conditions relativement favorables eu égard à l'état de pénurie de biens de production de l'époque. Point de texte en la matière, les modalités de cette liquidation sont du seul ressort des autorités.

Au-delà de la récupération de ce matériel, qui n'est certes pas d'une grande valeur au regard des investissements qui suivront, c'est la reprise des activités auparavant assurées par les brigades et coopératives spécialisées qui se joue. Dans la continuité des pratiques de location du matériel et d'octroi de licence d'exploitation, des foyers ouvrent des boutiques, des ateliers de réparation et de fabrications artisanales, et proposent des services agricoles : labour, battage, décorticage, transport. Le développement de ces activités en compte propre précède la levée des interdictions, ce qui confère aux comités populaires une autorité considérable pour faciliter, ou compliquer, ces initiatives. Des commerçants privés ont ainsi utilisé au début les circuits coopératifs et étatiques pour s'approvisionner ; certains se sont

installés dans des locaux de la coopérative. À l'inverse, d'autres se voient interdire l'exercice d'activités non-agricoles, parce qu'ils sont installés sur des terres dites à vocation agricole, ou bien l'accès des camions jusqu'à leur atelier, au motif que tel type de véhicule n'a pas le droit de circuler sur tel type de voie... C'est à ces conditions que les activités privées se développent, et qu'elles sont profitables : avec l'approbation par le comité populaire des demandes de crédit à la banque agricole, en s'acquittant d'une licence moins onéreuse que celle correspondante aux biens et services vendus, d'impôt sur des chiffres d'affaires sous estimés, ou encore en sachant pouvoir compter sur l'intervention des autorités (qui sauront enjoindre les débiteurs de payer) pour développer la vente à crédit. Le concours des autorités est donc essentiel pour les lucratives activités non-agricoles, et la gamme des arrangements sans fin.

La distribution des rizières, et le reste

Dernier acte de la réhabilitation de l'économie familiale, les distributions de terres en application de la Loi Foncière de 1993 ont reçu une grande attention, justifiée dans la mesure où la quasi-totalité de la population a reçu des rizières de 1^{re} distribution, et sur une base égalitaire puisque les superficies furent calculées en fonction du nombre de personnes ayant droit que comptait chaque foyer au 1^{er} avril 1994. Cependant, ce n'est pas la totalité des surfaces agricoles utiles qui fut distribuée de la sorte : pour le village de Quang Uyên dans la commune de Minh Châu, les rizières de 1^{re} distribution ne représentent que les deux tiers (67 %) de la surface agricole utile du village (tab. 1). Surtout, à Quang Uyên, les rizières procurent aux paysans, avec deux cycles de riz par an, un revenu cinq fois moindre à superficie égale, que les jardins ou les étangs situés dans le village². Les rizières distribuées ne représentent ainsi qu'un tiers (32 %) du total du revenu des cultures.

Tab. 1 – Répartition de la superficie agricole et des revenus à Quang Uyên

Surfaces agricoles utiles	Superficie en ha.	Répartition des superficies	Part du revenu annuel des cultures
Rizières 1 ^{re} distribution	78	67 %	32 %
Rizières en adjudication	8	7 %	3 %
Terres et étangs propriété des foyers	21	18 %	44 %
Terres et étangs de la coopérative	10	8 %	21 %
Total	117	100 %	100 %

Source : Commune de Minh Châu, registre et cartes du cadastre, 1994 ; et mes enquêtes.

2. Les jardins aménagés en verger (agrumes) peuvent en effet procurer jusqu'à cinq fois le revenu annuel d'une superficie équivalente de terre de rizière à deux cycles annuels de riz ; le rapport de revenu est du même ordre entre les terres de rizière et les étangs les mieux exploités, bordés de bananiers, où l'on pratique pisciculture et culture de plantes aromatiques.

Il faut donc s'intéresser aux autres superficies qui, à Quang Uyên, procurent les deux tiers des revenus des cultures. Les parcelles en propriété des foyers, jardins et étangs attenants aux habitations, n'ont pas été redistribués. Pour les *terres et étangs de la coopérative*, il n'y a pas d'autre procédure que solliciter les autorités. Les foyers qui exploitent ces espaces expliquent avoir, dans un premier temps, simplement demandé le droit d'utiliser telle parcelle, tel étang. Dans la majorité des cas, l'autorisation initiale a été donnée sans contrepartie financière ; puis ces autorisations ont été reconduites, avec paiement pour location, mais à des conditions (paiement échelonné) et surtout des prix sans mesure avec, par exemple, les transactions entre foyers. La reconduction de ces droits d'usage a abouti à l'acquisition en propriété, formalisée par la délivrance d'un certificat identique à celui des parcelles d'habitation. Au jeu des faveurs et concessions pour l'accès aux terres et étangs de la coopérative, les pouvoirs locaux ont ajouté celui de la modification du statut des terres. Les reclassements, d'anciennes rizières *dat gia dân* et terres agricoles *dat nông nghiệp* en terres d'habitation *dat tho cu*, et de ces dernières en terres de services *dat dich vu*, se traduisent par autant de modes d'occupation et de mise en valeur des espaces qui sont soumis à un système d'interdictions, tolérances, autorisations et passe-droits des chefs de village et des membres du comité populaire.

Tous ces arrangements s'inscrivent dans la continuité de ceux qui ont marqué l'expérience collectiviste ; ils se systématisent en réponse à l'ultime tentative de renforcer la collectivisation après la réunification du pays, puis se recomposent [Bergeret, 2002] avec la promulgation de textes qu'ils ont inspirés et précédés. Les décisions et résolutions du pouvoir central n'y mettent pas fin. En outre, elles ne couvrent pas l'ensemble des activités économiques. Ces arrangements sont ainsi constitutifs, systémiques, et non pas à la marge, de la réorganisation des conditions d'allocation des ressources. Les opérations foncières après 1994, qui ne se limitent pas à la distribution des terres de rizière, en fournissent la meilleure illustration ; si les rizières sont distribuées en application de la loi, nationale, l'accès aux autres superficies est régi par les autorités locales. L'environnement institutionnel et juridique favorable au secteur privé et aux mécanismes de marché doit composer avec l'ordre social des villages.

Une superposition de systèmes économiques

La réorganisation des activités productives depuis les années 1980 révèle une superposition de systèmes économiques³ : l'allocation des ressources et l'organisation des productions et des échanges relèvent de l'économie familiale, de l'organisation sociale villageoise, de mécanismes de marché, et des réseaux de connaissances personnelles en dehors de la sphère villageoise.

En plus du capital propre (terres de 1^{re} distribution, force de travail, outillage), l'ensemble des ressources qui peuvent être mobilisées au sein de la famille cons-

3. Expression empruntée à Pierre Brocheux à propos de l'introduction de mécanismes de marché à l'époque coloniale.

titue l'assise économique des foyers, avec tout d'abord le legs des parents lors de la constitution du foyer : terrain, argent, matériaux de construction. Les différences de conditions de départ attestent de cette économie, familiale, qui permet à certains de s'établir sur leur propre parcelle d'habitation, comprenant un jardin voire un étang, tandis que d'autres devront partager l'habitation et la parcelle de leurs parents. Le legs parental est d'autant plus important que les nouveaux foyers ne se voient plus attribuer de parcelle par la commune, mais doivent l'acheter, et que les terres à l'intérieur des quartiers d'habitation ont connu des hausses de prix rédhitoires pour bon nombre d'entre eux.

Hormis le capital de départ, la famille est déterminante pour le financement des activités productives. Les conditions d'emprunt – taux d'intérêt et échéancier – à des membres de la famille, ou par des membres de la famille en prête-nom, sont globalement plus favorables que lorsqu'il s'agit d'emprunts à d'autres familles. En outre, les montants les plus élevés recensés lors des enquêtes concernent des prêts entre foyers ayant un lien de parenté⁴. L'importance de la famille réside encore dans la possibilité d'utiliser son capital : des outils et équipements pour les cultures et les élevages et la transformation des productions, parfois juste quelques mètres carrés d'emplacement pour une activité commerciale ou de service. Les membres de la famille demeurent par ailleurs des partenaires privilégiés pour les investissements en commun, et pour la recherche de travail en dehors du lieu de résidence. L'essentiel des embauches en dehors de la commune de résidence se fait en effet par présentation recommandation par des employés, qui privilégient les membres de la famille. Les foyers mobilisent ainsi dans la famille un premier pool de ressources, héritées, prêtées, ou investies conjointement. La famille demeure le cadre premier de l'organisation des activités productives.

L'économie familiale s'insère dans un système villageois fait de décisions du comité populaire des communes, qui déterminent les conditions d'accès à d'autres ressources : les terres en adjudication, les superficies « de la coopérative », les prêts bancaires, les bourses d'étude, les emplois et postes au sein des instances dirigeantes. Outre l'accès aux ressources, le jeu des décisions, autorisations, approbations, et leur corollaire d'interdictions et taxations, déterminent l'environnement pratique des affaires de chacun. Cette économie villageoise ne présente pas de règles homogènes ; son mécanisme essentiel est l'ajustement des décisions à l'état des relations que les foyers entretiennent avec les décideurs. Ce système a régi la réhabilitation de l'exploitation familiale, opérée à des moments différents et dans des mesures inégales selon les foyers, les initiés privatisant à leur compte les activités de service et de commerce les plus profitables. Il prévaut aujourd'hui dans le développement des fermes *trang trai* et des caisses populaires de crédit *quy tin dung*⁵.

4. Cette situation est en train de changer avec l'augmentation des montants prêtés par les banques et les caisses populaires de crédit (*quy tin dung*).

5. Modèle promu par le gouvernement pour dépasser les limites de la (« petite ») exploitation familiale, les fermes sont des unités de production qui se distinguent par une superficie cultivée supérieure, davantage de capital productif et financier engagé dans un système de productions plus spécialisées et destinées aux marchés extérieurs à la sphère villageoise (nationaux, internationaux).

Pour la constitution des fermes, les autorités locales ont progressivement modifié le système des adjudications de terres, en remplaçant les tirages au sort entre les candidats par des enchères, puis en augmentant la taille des lots (de 2 sao au milieu des années 1990 à 10 sao, aujourd'hui), la durée de l'adjudication (de 2 ans en 1993, jusqu'à 10 ans aujourd'hui), et en exigeant le paiement comptant de l'adjudication en début de période. La paysannerie ordinaire ne peut pas participer à ce jeu-là ; un nombre restreint de foyers acquiert ces espaces pris sur la réserve foncière. Le système villageois instaure la propriété, en remplacement des droits d'usage le temps de l'adjudication ; il est en effet improbable que les terres et étangs soient « rendus » à la réserve foncière après une dizaine d'années au regard des aménagements (construction de bâtiments d'élevage) et des investissements (plantation d'arbres fruitiers) effectués par les acquéreurs. Le système villageois s'est doté d'une institution financière pour les fermes : la caisse populaire de la commune. Ces caisses ont été constituées à l'initiative des foyers les mieux établis socialement, et parmi eux, ceux-là même qui ont créé les premières fermes. Membres fondateurs et actionnaires de la caisse de crédit, ils peuvent emprunter à hauteur de leurs besoins. Les caisses sont d'ailleurs gérées par « leurs » enfants qui, une dizaine d'années auparavant, ont bénéficié des bourses d'études attribuées par le comité populaire pour continuer leur formation à la fin du premier cycle du secondaire. Le système villageois assure ainsi également la reproduction de ses élites.

L'articulation des systèmes d'activités productives à des échanges et espaces marchands qui dépassent les frontières des villages s'est renforcée. Les producteurs peuvent aujourd'hui vendre chaque jour à domicile à des commerçants ambulants et au marché de leur village, mais également sur les marchés ruraux du district, à Hanoi, et, pour les mieux organisés, jusqu'au Sud du pays et à l'étranger. De même, des acheteurs plus nombreux viennent dans les villages, eux aussi de communes voisines, de Hanoi, d'autres provinces, de Chine... En plus des foyers qui se sont spécialisés dans le commerce, des acteurs nouveaux s'insèrent dans les économies villageoises : les entreprises commerciales et industrielles notamment, ou encore, plus récemment, les compagnies de recrutement de travailleurs pour les programmes d'exportation de la main-d'œuvre [Lê Thu Huong, 2007]. Ces acteurs contribuent au développement d'interactions nouvelles, par le jeu des commandes et du crédit (avances en produits, paiements différés), ou encore des contrats de travail. À travers la multiplication des lieux de vente et des acheteurs s'exprime une demande solvable ; le système des prix, quand bien même les ajustements ne reflètent qu'imparfaitement les offres et les demandes, influence les choix des producteurs. L'échange marchand des productions et de la force de travail se développe, se substituant pour partie à la production pour l'autoconsommation et l'entraide. Les terres agricoles sont concernées, avec des locations de parcelles entre foyers, transactions qui s'étendent elles aussi au-delà des terroirs des villages ; des habitants de Binh Minh sont ainsi allés louer des terres à une vingtaine de kilomètres dans le district de Gia Lam et dans la province de Ha Tay dans les années 1990 ; puis, à la recherche de terres supplémentaires pour les lucratives cultures de plantes médicinales destinées à la pharmacopée chinoise, certains se rendent aujourd'hui jusque dans des provinces du Centre du Vietnam. Ces transactions foncières indi-

quent un mode d'accès aux ressources différent des distributions et legs caractéristiques de l'économie familiale, et des décisions du système villageois.

L'insertion dans les échanges et espaces marchands est toutefois très inégale selon les foyers et les villages. Face aux risques de volatilité des prix et de ne pas trouver acheteur, sauf à devoir brader les produits, la grande majorité des foyers opte pour la vente à domicile ou dans la commune à des collecteurs de produits. Ils n'ont d'ailleurs parfois pas d'autre choix en raison de l'organisation des filières [Le Goulven, 2000]. Les connaissances personnelles de chacun et l'appartenance aux réseaux qui gouvernent les échanges et les espaces du marché s'avèrent essentielles pour l'intégration aux marchés : en amont de la production, pour localiser les demandes, lier connaissance avec les acheteurs, pour la spécification des produits, le conseil technique, le financement ; et en aval, pour garantir la conformité et la qualité des produits, le transport, la ponctualité des livraisons, les paiements. L'allocation des ressources, les spécialisations des uns et les métiers des autres sont certes influencés par les prix, mais ils sont surtout liés à leur réseau, ou traduisent le cas échéant l'absence de réseau ; le rapprochement peut être fait pour les foyers comme pour les villages [Gironde, 2001, p. 359]. Les entreprises familiales non-agricoles ont pu démarrer leur activité en se procurant des produits et des matériaux pour l'artisanat grâce à d'ex-collègues de travail, des commerçants des villes où ils avaient vécu, ou encore des parents établis dans d'autres provinces. Ces connaissances furent cruciales pour le démarrage des activités, dans un contexte de pénurie généralisée, de restrictions et interdits sur la circulation des personnes et des richesses. Les réseaux sont tout aussi importants pour les moins nantis : connaître un grossiste à Hanoi diminue le risque d'acheter une caisse contenant des fruits abîmés, bien le connaître permet de payer la marchandise le soir, après avoir revendu les produits durant la journée. De même, faute de pouvoir être présenté et recommandé à un chef de chantier, il faut se poster aux carrefours des routes ou sur les trottoirs, ou encore parcourir les rues en quête d'une embauche pour la journée. Comme pour les foyers, les systèmes d'activités productives des villages de Châu Giang présentent bon nombre de singularités qui ne renvoient pas aux dotations de facteurs, mais portent la marque des réseaux d'approvisionnement, de financement, de transformation, de commercialisation, d'embauche, de sous-traitance, etc. Les spécialisations productives et la géographie des migrations en attestent. Il est alors plus approprié de parler d'économie des réseaux que d'économie de marché pour rendre compte de l'insertion pratique des économies familiales et villageoises dans les échanges et espaces marchands. Les réseaux demeurent à ce jour le mode prédominant d'organisation des échanges ; c'est faute de réseau que l'on recourt au marché.

De la pauvreté de masse aux inégalités de richesse

La population des campagnes est sortie de la pauvreté de masse qui a marqué la fin des années 1970. Les disponibilités alimentaires des foyers augmentent à compter des années 1980, puis l'amélioration des conditions matérielles est rapide et significative dans les années 1990 : la diversification de l'alimentation, l'habitat

et son équipement, la part croissante des biens durables dans les budgets, et les achats de motos en sont les signes les plus manifestes. Parallèlement, les besoins et les dépenses des foyers augmentent eux aussi : pour les activités productives, la scolarité, la santé, pour satisfaire des aspirations matérielles nouvelles et s'aligner sur les normes sociales nécessaires à la reconnaissance au sein de la communauté ou pour fonder un foyer, ce dont attestent par exemple l'inflation et la nature des dépenses lors des mariages.

Néanmoins, après les années de pénurie, disette, famines, l'attention portée au redressement de la production occulte un temps la question des revenus agricoles, qui ne suivent pas toujours les spectaculaires expansions agricoles et percées sur le marché mondial (riz, café, poivre, produits piscicoles), ainsi que l'augmentation des inégalités, qui est aujourd'hui l'un des traits essentiels de la société vietnamienne⁶. Le phénomène n'épargne pas les campagnes où, aux extrêmes de l'ordre social, l'accumulation des uns contraste avec la prolétarianisation et les migrations des autres.

L'accumulation de la paysannerie favorisée

Un premier groupe de foyers de l'échantillon, que l'on peut qualifier de paysannerie performante et privilégiée, se distingue par la spécialisation de son système de productions agricoles dans les cultures et élevages les plus rémunérateurs, l'accumulation foncière, et la valorisation des productions par une première transformation des produits. La riziculture n'est plus que résiduelle, pratiquée dans les parcelles trop basses pour supporter d'autres plantes, des parcelles que les foyers préfèrent d'ailleurs sous-louer à d'autres foyers. Les cultures de plantes médicinales et fruitières représentaient 70 % de la superficie cultivée des foyers de ce groupe en 1997, la totalité dans certains villages jouissant de terres hautes. Les élevages de porc, de volaille, de poissons, associent reproduction et engraissement, pour des cheptels « industriels » de plusieurs centaines de têtes de volaille ou jusqu'à 6 truies et plusieurs centaines de porcs vendus par an. Les résultats techniques (rendements, poids, qualité des productions) traduisent une utilisation accrue d'intrants achetés dont des semences et animaux de la meilleure qualité, des investissements conséquents (bâtiments d'élevage, aménagements de parcelles en vergers) et un progrès des techniques de culture, d'élevage, de conservation (marcottage, croisement d'espèces, séchage de récoltes). Hormis la spécialisation dans les productions les plus rémunératrices, les résultats économiques de ces foyers proviennent des activités situées en amont et en aval de la production. Les savoir-faire de ces paysans sont reconnus, ce qui leur a permis de devenir fournisseurs pour d'autres foyers qui leur achètent des boutures d'arbres fruitiers et des animaux reproducteurs. D'autres font le commerce des intrants agricoles. Des

6. À la fin des années 1990, les résultats de la deuxième enquête sur les niveaux de vie (Vietnam Living Standard Survey 1997-1998) firent dire que l'augmentation des inégalités de revenus, appréciées à partir du coefficient de Gini, était « négligeables » [GSO, 2000, p. 265] ou « modestes » [Glewwe, 2004, p. 9]. La même enquête montrait cependant qu'entre 1992 et 1997, le rapport entre le revenu par tête des foyers ruraux du 1^{er} quintile et celui du 5^e quintile était passé de 1 à 3,8 à 1 à 8,7.

innovations telles l'introduction de nouvelles espèces et variétés, le décalage des récoltes, ou la vente différée des productions transformés procurent d'importants différentiels de revenu. Ces foyers ont entrepris la transformation de leurs récoltes et des récoltes d'autres foyers ; la fabrication d'huile de menthe, le séchage des plantes médicinales ou encore confire les fruits peuvent ajouter 50 % de valeur aux produits frais.

Cette paysannerie est privilégiée eu égard à son capital foncier de départ et aux conditions de l'accumulation réalisée depuis la réhabilitation de l'économie familiale. Les superficies de jardins et d'étangs attenants à l'habitation, et les superficies léguées aux enfants, traduisent une condition sociale confortable. Dans le village de Quang Uyên, les parcelles des foyers de ce groupe (598 m²) sont près de trois fois plus grandes que celles des foyers ordinaires (212 m²) ; le rapport est identique (864 m² contre 252 m²) dans le village de Duong Trach à Tân Dân. Les transformations des systèmes de culture et d'élevage ont été initiées dans ces parcelles, avant d'être étendues aux terres de rizières. Le système villageois a permis une accumulation foncière remarquable, eu égard à la densité de population particulièrement élevée de la région, et à bon compte lorsqu'on considère les coûts d'acquisition des terres. À Quang Uyên, les superficies de jardins et étangs des foyers de ce groupe ont doublé en l'espace de dix ans, entre le milieu des années 1980 et 1996. Ces foyers exploitaient en 1996 une superficie de rizière supérieure de 40 à 100 % à celle qui leur avait été distribuée en 1993, un accroissement permis par le jeu d'adjudications par tirage au sort mais dont ils ont bénéficié systématiquement. À Tân Dân, tous les foyers de ce groupe avaient des terres en adjudication en 1997, 3 sao en moyenne, soit une augmentation de 45 % de la superficie cultivée. À Binh Minh en 1997, les adjudications (3,4 sao) représentaient plus de la moitié du total (6,6 sao) de la superficie cultivée.

Ces foyers, s'ils ne comptent pas parmi les décideurs, sont les grands bénéficiaires du système villageois qui a régi le démantèlement du secteur coopératif et favorise ces dernières années la mise en application du nouveau modèle des fermes. À Quang Uyên, parmi les foyers de ce groupe dont le chef avait plus de 45 ans (en 1997), la moitié avait exercé ou exerçait des responsabilités au niveau de la commune⁷ ; ce groupe comptait également d'anciens cadres au niveau du district ou de la province, et des militaires gradés à la retraite. Les dirigeants du système ont été les premiers à en sortir, et il ne fait pas de doute que leurs positions et relations ont permis un accès privilégié aux ressources. Ils ont bénéficié des arrangements avant les réformes : ils se sont vus confier la garde des animaux de labour, qu'ils pouvaient utiliser à leur compte et qui leur a procuré de la matière organique ô combien précieuse à une époque de pénurie d'intrants ; ils louaient les équipements des coopératives, prélude à leur récupération ; leur connaissance des réseaux étatiques d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des productions leur a conféré un avantage comparatif décisif pour se lancer dans le commerce : ils

7. Au comité populaire, dans les organisations de masse, à la coopérative, au centre de santé, à l'école, dans la cellule du Parti.

savaient où se rendre, avec qui traiter, et obtenir des avances en produits. Pour ces foyers, l'économie familiale fut rétablie avant même les réformes. Puis ils ont bénéficié d'un régime de faveur dans l'application des réformes. L'accumulation connaît ces dernières années un aboutissement avec la constitution des premières fermes : 1 mâu (10 sao) de verger, 2 mâu d'étangs, des élevages industriels. Cette économie des fermes *kinh tê trang trai* constitue un dépassement de l'économie familiale *kinh tê hô gia dinh* rétablie il y a maintenant deux décennies.

Blocages et prolétarianisation de la paysannerie (trop) ordinaire

En contraste avec le groupe précédent, près de la moitié des foyers (48 % de l'échantillon) ont été rapidement confrontés à une stagnation de leurs productions agricoles. Ils ont dû se tourner vers les activités non-agricoles, mais le plus souvent pour le compte d'autres foyers, dans les villages et surtout en ville pour des durées cumulées sur l'année de plus en plus longues.

Anciens membres des brigades de production, la masse des paysans s'est trouvée « réhabilitée » avec comme ressource leur force de travail et les terres de rizières distribuées. L'apport des parents au capital des foyers est faible ; ces parents-là n'ont pas grand-chose à prêter ou investir en commun ; au mieux, ils partagent leur parcelle d'habitation. L'augmentation des productions de base, permise pour l'essentiel par une intensification en travail, a atteint un palier. Ces producteurs sont par ailleurs demeurés des riziculteurs ; la diversification concerne les cultures secondaires : maïs, arachide, haricot, soja, légumes ; les cultures de plantes médicinales se limitent à « quelques morceaux » *mot vai mieng*⁸, et les seuls arbres fruitiers sont ceux plantés dans le jardin autour de la maison. L'élevage porcin atteint au mieux 3-4 porcs engraisés par an. Les résultats techniques des cultures et des élevages sont médiocres en raison, notamment, de dépenses d'intrants insuffisantes. Faute de pouvoir alimenter correctement les animaux, les cycles d'engraissement peuvent être écourtés, on supprime un des deux cycles annuels, on engraisse un porc plutôt que deux, du bétail dont le principal bénéfice est le fumier qu'il procure. La marge de croissance des productions agricoles est tenue : une parcelle supplémentaire en adjudication, un prêt de la Banque Agricole investi dans l'élevage. Mais, l'accès à de telles ressources est demeuré aléatoire pour cette catégorie de foyers : à Tân Dân en 1997, seul un tiers cultivaient des parcelles en adjudication, contre la totalité précédent. Cette différence s'explique par le système d'adjudication qui ne privilégie pas ce groupe, mais également par les revenus trop faibles de la mise en valeur des parcelles si on y cultive du riz, du maïs, du soja. Ces foyers se sont désintéressés des adjudications, puis l'instauration des nouvelles modalités (enchères, paiement comptant pour toute la durée de l'adjudication) leur en a de toute façon fermé l'accès. Pour les mêmes raisons, ces foyers, quand bien même ils le pourraient, ne veulent pas consentir l'effort financier nécessaire à l'intensification en capital ; les différentiels de revenu sont insuffisants pour la riziculture ou l'élevage porcin, surtout s'il faut recourir à des

8. Le *mieng* est aussi une unité de mesur (36 m²).

emprunts privés qui les maintiennent alors dans un endettement de fonctionnement où on contracte un nouvel emprunt pour finir de rembourser le précédent.

Les activités de commerce et de service les plus modestes, et la location de la force de travail sont d'un meilleur rapport monétaire. Ces activités, pratiquées en milieu urbain essentiellement en raison d'opportunités plus nombreuses, sont devenues la condition de la reproduction de ces exploitations familiales, entendons qu'elles conservent une habitation et le droit d'usage des terres de rizières dans leur commune d'origine. Un des deux parents, parfois accompagné d'un enfant adolescent, travaille en ville, l'autre reste au village. La diversification des activités traduit ici une sortie de l'agriculture « par le bas » et un processus de prolétarianisation. Des cas de décapitalisation (vente d'une partie de la parcelle d'habitation) et de départ de l'ensemble de la famille existent, mais ils sont demeurés rares à ce jour grâce aux réseaux d'embauche dans la région et aussi à la proximité géographique de Ha Nôi qui permet de partir ou revenir d'un jour à l'autre. Les adolescents dans ce groupe n'iront pas faire d'études supérieures à Ha Nôi, ni même poursuivre leurs études secondaires au district ; il y a dix ans, ils parcouraient les terroirs en conduisant une vache ; ils se rendent désormais chaque matin, en quête d'une journée de travail, dans l'une des nombreuses usines qui se sont installées ces dernières années le long de la route 39 qui traverse Minh Châu et Tân Dân.

Conclusion

Le paradigme du marché s'est imposé dans l'analyse des transformations de l'économie vietnamienne depuis le début des années 1980. Or c'est la superposition de différents systèmes – familial, villageois, du marché, des réseaux – qui caractérisent l'allocation des ressources et la réorganisation des activités productives des foyers de Minh Châu, Tân Dân et Binh Minh. Si les choix des producteurs sont indéniablement influencés, et de façon croissante, par la demande et les prix, les réseaux de connaissances personnelles demeurent déterminants pour l'intégration de l'économie familiale aux échanges et espaces marchands extérieurs à la sphère villageoise. Parler de marché pour rendre compte du développement économique actuel n'a ainsi pas plus de sens que réduire l'ancien système aux coopératives et à la planification. De même, les grandes réformes institutionnelles par lesquelles on désigne le rétablissement de l'économie familiale ne nous en apprennent pas davantage que les organigrammes des coopératives et les plans de production sur l'époque collectiviste.

La réorganisation de l'activité économique fut d'abord, et demeure, affaire de village, d'arrangements et de rapports de pouvoir entre les populations et les décideurs. Ces arrangements mettent en lumière l'ordre social, déterminant pour l'accès aux ressources et la diversification des systèmes d'activités : tandis que les mieux nantis privatisent et reprennent à leur compte les activités de commerce et de services des compagnies étatiques et des coopératives spécialisées, la paysannerie ordinaire ne reçoit que des terres de rizières. Les inégalités sont significatives dès le début de la transition ; leur augmentation n'est pas « marginale ». La loi foncière

de 1993 ne change pas fondamentalement la donne : à Quang Uyên, les terres distribuées de façon égalitaire ne représentent que les deux tiers de la superficie agricole ; et un tiers seulement du revenu des cultures. Pour le reste, le poids de la hiérarchie sociale pour l'accès et l'utilisation des parcelles et des étangs à Khoai Châu et Van Giang est similaire à ce qu'ont mis en lumière d'autres études [Du Van Châu, 1998 ; Mellac, 1998 ; Tessier, 2003 ; Fages, 2004 ; Nguyen Van Suu, 2004]. Le système des arrangements perdure.

Enfin, si la loi foncière a consolidé l'exploitation familiale, elle ne garantit pas sa viabilité économique. Dès le milieu des années 1990, les revenus agricoles ne permettent plus de satisfaire les besoins économiques et sociaux qui ont fortement augmenté, à l'exception des foyers privilégiés qui ont su opérer la conversion de leurs cultures et élevages vers des systèmes à forte valeur ajoutée. Pour les autres, une fraction croissante de la population rurale, la prolétarianisation partielle est devenue la condition du maintien de l'exploitation familiale. Il n'est alors d'autre marché que celui du travail, en l'occurrence des réseaux de recrutement et de migration.

BIBLIOGRAPHIE

- BERESFORD M. [1985], « Household and Collective in Vietnamese Agriculture », *Journal of Contemporary Asia*, vol. 15, n° 1, p. 5-36.
- BERESFORD M. [1988], *Vietnam : Politics, Economics and Society*, London and New York, Pinter Publishers, 241 p.
- BERGERET P. [2002], *Paysans, État et marchés au Vietnam*, Paris, Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques, Karthala, 291 p.
- DU VAN CHAU [1998], « Redistribution foncière et différenciation sociale au Vietnam – Une étude de cas dans le delta du Fleuve Rouge », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIX, n° 153, p. 161-174.
- FAGES L. [2004], *De stratégies en tragédies : confrontations territoriales et évolutions des systèmes ruraux – Exemples de groupes ethniques du Nord-Vietnam*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III – Michel de Montaigne, 378 p.
- FFORDE A. [1989], *The Agrarian Question in North Vietnam, 1974-1979 – A Study of Cooperator Resistance to State Policy*, New York, London, M. E. Sharpe, 265 p.
- FONTENELLE J.-P. et alii (éd.) [2001], *Atlas of the Bac Hung Hai Polder (Vietnam)*, Paris, Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET), 58 p.
- GENERAL STATISTICAL OFFICE [2000], *Vietnam Living Standards Survey 1997-1998*, Hanoi, Statistical Publishing House, 448 p.
- GIRONDE C. [2001], *Réhabilitation et transformations de l'économie familiale au Nord-Vietnam – Systèmes d'activités villageois et réseaux de relations dans le delta du Fleuve Rouge*, thèse de Doctorat, Institut Universitaire d'Études du Développement/Université de Genève, Thèse n° 3, 406 p. + Annexes.
- GLEWWE P. [2004], « An overview of economic growth and household welfare in Vietnam in the 1990s », in P. Glewwe, N. Agrawal and D. Dollar (éd.), *Economic Growth, Poverty, and Household Welfare in Vietnam's*, World Bank Regional and Sectoral Studies, Washington D.C., The World Bank, p. 1-26.

- GROSSHEIM M. [1998], *The Impact of Reforms on the Agricultural Sector : The Land Issue*, Paper prepared for the Workshop on Rural transformation in Vietnam, Passau University, Germany, 6-8 March, 20 p.
- KERKVLIERT B.J. [1998], *Wobbly Foundations : Building Cooperatives in Rural Vietnam, 1955-1961*, communication prepared for the Workshop on Rural transformation in Vietnam, 6-8 March, Passau University, Germany, 62 p.
- LE CAO DOAN [1995], « Agricultural Reforms in Vietnam in the 1980s », in I. Nørlund, C.L. Gates et Vu Cao Dam (éd.), *Vietnam in a Changing World*, Nordic Institute of Asian Studies, Studies in Asian Topics, n° 17, Curzon Press, p. 109-124.
- LE GOULVEN K. [2000], *Dispositifs institutionnels et intégration des marchés – La commercialisation du porc au Vietnam*, thèse de Doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, 403 p.
- LE THU HUONG [2007], *Indebted Migration for Work : Vietnamese Labourers in Malaysia*, mémoire préliminaire de thèse, Institut Universitaire d'Études du Développement, Université de Genève, 73 p.
- MELLAC M. [1998], « La Gestion des espaces forestiers au Nord Vietnam – Un modèle et son application », *Cahiers d'outre-mer*, vol. 51, 204, octobre-décembre, p. 367-384.
- NGUYEN DUC NHUAN [1992], « Le district rural vietnamien ou l'État en campagne », in J. Matras-Guin et C. Taillard (éd.), *Habitations et Habitat d'Asie du Sud-Est Continentale – Pratiques et représentations de l'espace*, Paris, L'Harmattan, p. 343-376.
- NGUYEN VAN SUU [2004], « The Politics of Land : Inequality in Land Access and Local Conflicts in the Red River Delta since Decollectivization », in Philip Taylor (ed.), *Social Inequality in Vietnam and the Challenges to Reform*, Vietnam Update Series, Singapore, Institute of South East Asian Studies (ISEAS), p. 270-296.
- SELDEN M. [1994], « Pathways from collectivization – Socialist and Post-Socialist Agrarian Alternatives in Russia and China », *Review*, XVII, 4, p. 423-49.
- TESSIER O. [2003], *Le pays natal est un carambole sucré [Quê hương là chum khê ngọt] – Ancrage social et mobilité spatiale : essai de définition d'un espace social local au nord du Viêt Nam*, thèse de doctorat en Anthropologie, Université de Provence (Aix-Marseille I), 746 p.
- THIREAU I., HUA L. [2002], « À l'ombre des commerces en bordure de route », *Études Rurales*, 161-162, janvier-juin, p. 109-128.
- VO NHAN TRI [1990], *Vietnam's Economic Policy since 1975*, Singapore, Institute of Southeast Asian Studies, 253 p.
- YVON F. [1994], *Une résistible collectivisation : l'agriculture au Nord-Vietnam 1959-1989*, thèse de Doctorat, Université Paris VII, 186 p.